

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 4 FÉVRIER 2013 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire William Steinberg, Madame la Conseillère Bonnie Feigenbaum, Messieurs les Conseillers Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du Maire Steinberg.

ABSENT : Conseiller Abraham Gonshor

SONT AUSSI PRÉSENTS : M. Richard Sun, Directeur Général et M^c Nathalie Lauzière, Greffière, qui prend note des délibérations.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2013-014

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Harvey Shaffer, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :

- Item 11.3 - Résolution pour approuver le projet du « Parc jeux d'eau Applewood ».

Adoptée

2013-015

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Michael Goldwax, et résolu unanimement:

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 janvier 2013 soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

2013-016

PARTICIPATION DE LA VILLE DE HAMPSTEAD À « HEURE DE LA TERRE »

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead désire prendre position concernant une des grandes menaces auxquelles notre planète n'ait jamais été confrontée, soit celle du réchauffement global ;

ATTENDU QUE la réduction des émissions de gaz à effet de serre constitue une responsabilité partagée que chaque ville doit s'engager à réduire les émissions de carbone et que chaque personne, entreprise ou communauté doit participer à cet effort ;

ATTENDU QUE plusieurs grandes villes à travers le monde se sont engagées à éteindre les lumières pendant une heure à compter de 20h30, samedi le 23 mars 2013, pour combattre le réchauffement global de la planète ;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE la Ville de Hampstead éteigne, pendant une heure, toute lumière non essentielle à compter de 20h30, samedi le 23 mars 2013 ;
- QUE tous les résidents de Hampstead soient invités à se joindre à cette initiative le 23 mars ; et
- QUE toutes les municipalités de l'agglomération de Montréal soient invitées à conjuguer leurs efforts à ceux de la Ville de Hampstead lors de l'heure de la terre, le 23 mars 2013.

Adoptée

2013-017

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 795-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 795 CONCERNANT LES NUISANCES

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Michael Goldwax qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 795-2 modifiant le règlement n° 795 concernant les nuisances.

2013-018

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 727-13 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 727 DANS LE BUT DE DÉFINIR LES PARAMÈTRES DE ZONAGE DANS LA ZONE CW-6 ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 775 CONCERNANT LE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du règlement n° 727-13 a été donné lors de la séance spéciale du 19 novembre 2012 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du second projet de règlement no. 727-13 le 17 décembre 2012 et l'avis au public publié le 9 janvier 2013, aucune demande n'a été reçue par le greffier de la Ville auprès des personnes intéressées d'exiger que le règlement no. 727-13 devrait être soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'adopter le règlement no 727-13 modifiant le règlement de zonage no. 727.

Adoptée

2013-019

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 727-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 727 (CONCERNANT LE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR & PAYSAGEMENT)

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et le projet de règlement du Règlement n° 727-14 a été adopté lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2013;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'adopter le règlement n° 727-14 modifiant le règlement de zonage no. 727.

Adoptée

2013-020

APPROBATION DU PAIEMENT D'UNE RÉCLAMATION D'ASSURANCE

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead est Défenderesse dans un dossier de la Cour du Québec du district de Montréal portant le numéro 500-17-074887-129;

ATTENDU QUE La Capitale Assurances Générales Inc., demanderesse dans ce dossier, réclame un montant de 138 025\$, plus intérêts au taux légal et indemnité additionnelle prévue par l'article 1619 C.c.Q.;

ATTENDU QUE les parties ont convenu de régler ce dossier hors cour, sans admission aucune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- QUE la Ville paie à *Robinson Sheppard Shapiro s.e.n.c.r.l. en fidéicommis*, un montant maximum de 100, 000\$ en capital, intérêts et frais incluant les frais légaux afin de régler le dossier susmentionné hors Cour;
- QUE *Robinson Sheppard Shapiro s.e.n.c.r.l.* soit autorisée à signer tout document nécessaire et qu'elle soit autorisée à faire les modifications accessoires requises par les parties au dossier de Cour ci-avant mentionné, le cas échéant.

Le certificat du trésorier N° 13-04 daté du 29 janvier 2013, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2013-021

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 21 JANUARY 2013

Chaque membre du Conseil en ayant reçue copie, la Greffière dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 21 janvier 2013.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par la Greffière.

2013-022

DEMANDE D'APPROBATION D'UN AGRANDISSEMENT EN COUR ARRIÈRE ET D'UNE MODIFICATION À LA FAÇADE D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ AU 184, CHEMIN NETHERWOOD, LOT NO. : 2 089 488 ZONE RA-2 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations pour un agrandissement en cour arrière et d'une modification à la façade un agrandissement arrière d'un bâtiment unifamilial détaché au 184 Chemin Netherwood et soumis à la réunion

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

du Comité Consultatif d'Urbanisme du 21 janvier 2013 soit *approuvé* à la recommandation du CCU. La modification respecte les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

2013-023

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JANVIER 2013

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de janvier 2013 a été soumise au Conseil.

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 janvier 2013, au montant de 1 254 874.62\$, est par la présente approuvée (778,365.06 \$ pour les chèques et 476 509.56 \$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

2013-024

PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2013 DE LA VILLE À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et RÉSOLU :

- QUE la Ville de Hampstead paie le premier versement de sa quote-part pour le 15 mars 2013, au montant de 96,926.56 \$, à la 'Communauté métropolitaine de Montréal'.

Le certificat du trésorier n° 13-03, daté du 14 Janvier 2013, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Le Maire William Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Conseiller Leon Elfassy
Conseiller Jack Edery
Conseiller Harvey Shaffer

A voté contre :

Conseillère Bonnie Feigenbaum
Conseiller Michael Goldwax

En faveur: 3

Contre : 2

Adoptée sur division

2013-025

PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2013 DE LA VILLE À L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Coseiller Jack Edery et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE la Ville de Hampstead paie le premier versement de sa quote-part des dépenses d'opérations 2013, au montant de 4 809 044.00 \$, à l'Agglomération de Montréal; et

Le certificat du trésorier n° 13-02, daté du 14 janvier 2013, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2013-026

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM)

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead a pris connaissance du *Guide sur le programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)* et plus particulièrement de son *Sous-volet 2.1 – Projets à incidences urbaines ou régionales* pour les années 2013 et subséquentes;

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale;

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax, et UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Ville de Hampstead s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE le projet proposé est autorisé par le conseil de la ville de Hampstead, et qu'il appert dudit projet plus amplement décrit à l'annexe A joint à la présente résolution, pour en faire partie intégrante;

QUE la Ville de Hampstead s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

QUE la Ville de Hampstead s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme PIQM;

QUE la Ville de Hampstead approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale;

QUE la Ville de Hampstead s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année;

QUE la Ville de Hampstead s'engage à informer le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

2013-027

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour la fourniture de pierre concassée;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 28 janvier 2013, celle de Lafarge Canada Inc est la plus basse conforme au cahier des charges;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le contrat de fourniture de pierre concassée soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

LAFARGE CANADA INC.

Fourniture de pierre concassée du 1 mars 2013 au 28 février 2014
(selon spécifications)

Pierre concassée ¼"	(approx. 25 tonnes métriques)	16,50 \$ / tm
Pierre concassée 2"-4"	(approx. 25 tonnes métriques)	16,50 \$ / tm
Criblure (dust)	(approx. 25 tonnes métriques)	16,50 \$ / tm
Pierre concassée ¾"	(approx. 350 tonnes métriques)	16,50 \$ / tm
R.O.C. 0 – ¾"	(approx. 850 tonnes métriques)	16,50 \$ / tm

T.P.S. 5 % EXTRA

T.V.Q. 9,975 % EXTRA

- QUE la dépense approximative sera de 24 187,87 \$ taxes incluses; et
- Le certificat du trésorier numéro 13-05, daté du 30 janvier 2013, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2013-028

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE FLEURS ANNUELLES, PLANTES VIVACES, ARBRES ET ARBUSTES

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour la fourniture de fleurs annuelles, plantes vivaces, arbres et arbustes;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 28 janvier 2013, celles de Centre de jardin Brossard Inc, Pépinière Cramer Inc, Les Jardins W.G. Charlebois Inc et Pépinières Y. Yvon Auclair & Fils Enr sont les plus basses conformément au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE, les contrats pour la fourniture de fleurs annuelles, plantes vivaces, arbres et arbustes soient octroyés aux entrepreneurs ci-après et pour les coûts suivants :

CENTRE DE JARDIN BROSSARD INC

Fourniture de plantes vivaces et arbustes 20 876.70 \$
(selon spécifications)

PEPINIERE CRAMER INC

Fourniture des plantes vivaces et arbustes 20 217.78 \$
(selon spécifications)

LES JARDINS W.G.CHARLEBOIS INC

Fourniture de fleurs annuelles 4 081.96 \$
(selon spécifications)

PÉPINIÈRES Y. YVON AUCLAIR & FILS ENR

Fourniture d'arbres 1 080.76 \$
(selon spécifications)

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Dépense total de 46 257.20 \$

La TPS et la TVQ sont incluses dans les prix ci-dessus mentionnés.

- Le certificat du trésorier 13-06, daté du 31 janvier 2013, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2013-029

APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS AUXILIAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport du Directeur des services communautaires et loisirs, daté du 28 janvier 2013, en ce qui a trait à l'embauche des employés auxiliaires,

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- QUE le conseil municipal approuve l'embauche des employés auxiliaires avec les taux horaires tels que spécifiés dans la liste présentée par le Directeur des services communautaires et loisirs.

Adoptée

2013-030

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NO. 2012-167 – LE COMITÉ 2014 DU CENTENAIRE DE LA VILLE DE HAMPSTEAD

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax et appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU:

De remplacer la résolution no. 2012-167 approuvée par le Conseil lors de l'assemblée régulière de Conseil du 11 juin 2012, avec les paragraphes suivants, le préambule demeurant le même:

“Que la Ville de Hampstead entend créer le Comité du centenaire 2014 de Hampstead dont le mandat est de superviser la planification et l'organisation des activités du centenaire de la communauté;

Que le Comité sera composé de résidents, de membres de l'administration municipale et d'élus;

Que le Comité sera présidé par Madame Louise O'Donnell, la position de Trésorier sera assignée à Madame Rachel Genziuk et la position d'Intermédiaire administration et événements sera affectée à la personne occupant le poste de Directeur de supervision dans les services communautaires et de loisirs;

Que le membre responsable pour l'Embellissement est Madame Anne Kelles, pour les Communications, Monsieur Warren Budning et pour les Événements spéciaux, Madame Lauren Wiseman;

Que la conseillère Bonnie Feigenbaum est le membre responsable d'agir à titre de liaison avec le Conseil de la Ville de Hampstead.

Que tous les membres sont responsables pour la recherche de financement et de commandites, tel que requis;

Que le Comité peut ajouter des membres à des sous-comités et groupes de travail pour des projets et des activités spécifiques;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Que le Comité tiendra sa propre comptabilité, et se rapportera à l'administration de la Ville et ses élus;

Que le Trésorier de la ville ou le trésorier adjoint siègera à ce comité à titre de conseiller en cas de besoin pour s'assurer d'un contrôle financier adéquat et que les procédures comptables soient respectées; "

Adoptée

2013-031

ALLOCATION DE FONDS D'UTILISATION PAR LE COMITÉ DU CENTENAIRE DE HAMPSTEAD (1914-2014) POUR AU FINANCEMENT DES CÉLÉBRATIONS DU CENTENAIRE 2014

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead a été constituée en 1914 et qu'elle désire célébrer son Centenaire en 2014;

ATTENDU QUE le Comité du centenaire comprenant des résidents, des élus et du personnel administratif de la ville a été dûment établi et a été reconnu par le gouvernement;

ATTENDU QUE le Comité du centenaire de Hampstead (1914-2014) est une entité indépendante responsable de ses activités financières, lesquelles sont directement et exclusivement liées aux célébrations du centenaire;

ATTENDU QUE le Comité du centenaire de Hampstead (1914-2014) ne détient pas de fonds propres et que certaines dépenses seront nécessaires afin de procéder à des activités opérationnelles;

ATTENDU QUE le président du Comité du Centenaire et son trésorier sont responsables de rendre compte de toutes les activités financières sous le contrôle dudit Comité;

ATTENDU QUE le trésorier de la ville et / ou le trésorier adjoint conserve le contrôle financier sur les opérations du Comité du Centenaire;

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et appuyée par le Conseiller Leon Elfassy et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- D'autoriser l'appropriation de la somme de 50 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté de la Ville de Hampstead à titre de provision pour des futurs dépôts partiels, devant être effectués dans le compte bancaire du Comité du centenaire de Hampstead (1914-2014), conditionnellement à l'approbation du trésorier de la ville et / ou l'assistant trésorier d'un budget prévisionnel soumis par le Comité du Centenaire.

- Que le Comité du Centenaire est tenu de suivre l'ensemble des politiques, des lois et des règlements qui s'appliquent à la Ville de Hampstead concernant les achats et octroi de contrats.

Adoptée

2013-032

RÉSOLUTION POUR APPROBATION DU PROJET DE JEUX D'EAU AU PARC APPLEWOOD

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead souhaite concevoir et mettre sur pied un centre de jeux d'eau pour la communauté;

ATTENDU QUE la Ville a mis en place un comité directeur chargé de superviser la planification et la construction de l'installation de jeux d'eau;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

ATTENDU QUE le Comité avait commandé à Beaupré et Associés, Architectes d'aménagement urbain, d'évaluer le projet et de fournir les détails de la planification;

ATTENDU QUE Beaupré et Associés a présenté son rapport au Comité et les membres du Conseil de la Ville de Hampstead;

ATTENDU QUE la Ville est prête à contribuer jusqu'à une somme de 250 000\$, le tout conditionnellement à l'obtention d'une subvention;

Il a été proposé par le Conseiller Michael Goldwax appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, et unanimement résolu:

D'approuver la conception et les plans de Beaupré et Associés;

D'autoriser l'administration de la Ville à présenter une demande pour obtenir une subvention de PIQM (Programme d'infrastructures Québec Municipalités) pour approximativement 2/3 du coût total du projet.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2012-033

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

(s) William Steinberg
Dr William Steinberg, Maire

(s) Nathalie Lauzière
Me Nathalie Lauzière, Greffière